Lévy Ouest. C'est avec plaisir que je vois que la confiance que ce monsieur inspire aux habitants de cette localité. Cela me fait espérer que cette confiance les portera à le choisir pour les représenter dans l'enceinte législative.

J'ai oublié de dire que M. Félix Fortier, créature du ministère a osé opposer le docteur Blanchet mais a ignominieusement subi une défaite.

E.....

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur la caricature de monsieur J. G. Barthe. Le fini de l'ouvrage est étonnant.

Quelques personnes s'imaginent que nous représentons toujours les traits physiques des individus. Cela arrive quand ils posent devant notre artiste comme l'on fait messieurs Bussières et Saint-Jean. Autrement nous ne pouvons reproduire que le côté ridicule des sujets.

Si M. Barthe a du toupet, il a aussi du chic !

Monsieur le rédacteur,

Les vapeurs de M. Baby recoivent une allocation du gouvernement, au montant de £11000 et plus, pour remorquer les vaisseaux de commerce qui viennent dans le port de Québec. Il est entendu que ces vaisseaux construit en fer et à hélice dans le but de résister au gros temps et de pouvoir se frayer un passage plus facilement que nos petit vapeurs dans le fleuve Saint-Laurent doivent remorquer les vaisseaux de commerce transatlantique de Québec à la mer jusqu'a l'époque ou le temps le permet pendant l'ouverture de la navigation. Ce n'est cependant pas ce qui est arrivé cet automne vers le 20 de novembre époque ou la navigation était ouverte et ou cependant les vaisseaux dans le port de Québec requéraient l'assistance de remorqueur pour s'en retourner. On déclarait au bureau de M. Baby par l'ordre de ce dernier aux capitaines qui venaient demander l'aide des vaisseaux remorqueurs que le temps était venu de retirer les vaisseaux remorqueurs du service pour l'hiver !

Et, cependant, comme il est facile de le prouver, le temps était convenable, le fleuve sans dangers pour les vaisseaux remorqueurs, et le nombre des vaisseaux de commerce dans notre port était de 40 environ.

M. Baby ayant été néanmoins menacé d'un protêt s'il ne permettait pas de faire remorquer deux vaisseaux par ses vapeurs remorqueurs, donna la permission et deux vaisseaux furent remorqués le 22 novembre jusqu'à l'endroit appelé " Pot-à-l'eau-de-vie, " et cela sans danger et le plus aisément du monde. Le fleuve était libre quoique le temps fut assez sévère pour que les capitaines du vaisseaux demandassent la protection des remorqueurs.

Mais lorsque le 24 suivant, les deux remorqueurs arrivèrent, en remontant à Québec, vers Saint-Jean Port-Joli, une vingtaine de vaisseaux de commerce se trouvaient à cet endroit. Le temps était assez beau, mais le vent était trop faible pour permettre aux vaisseaux de commerce d'avancer et le froid commençait a former des glaces sur le fleuve. La plupart de ces vaisseaux requeraient l'assistance des remorqueurs et l'un d'eux entr'autres abora les signaux nécessaires pour se faire touer, mais les vapeurs de M. Baby passèrent outre sans se soucier des dangers qui pouvaient entourer ce vaisseau, menacer l'existence des marins à son bord et l'intérêt des marchands et des armateurs.

Il est bon de dire ici que le terme de la navigation pour les vaisseaux à vapeur ordinaire s'est prolongé jusqu'au 2 décembre. Si des vapeurs comme ceux-ci ont pu naviguer jusqu'à cette date, a plus forte raison les vapeurs de M. Baby pouvaient le faire plus facilement:

Il est a espérer que quelque député qui comprend les intérêts de la navigation et du commerce du Bas-Canada saura exposer en chambre cette conduite de M. Baby et amener des reformes utiles de ce côté.

Je termine en disant que les petits vapeurs traversier ont rendu aux vaisseaux de commerce de grands services et à des prix très modérés tandis que les remorqueurs de M. Baby qui coutent si cher à la province et qui doivent être toujours à la disposition du commerce étaient à l'encre.

UN QUI CONNAIT.

DÉCÉDÉ.

Dimanche dernier, après une longue et douloureuse maladie soufferte avec la résignation d'un vrai chétien; à l'âge de 59 ans et 4 mois, sieur François Marceau, Clerc du Marché Champlain.

ANNONCES.

PERDUE

Une lettre à laquelle la personne à qui elle est adressée attache une grand importance. Quiconque la trouvera et la remettera à son adresse sera généreusement récompensée.

Québec, 4 janvier 1860.

PENSION.

Deux ou trois messieurs peuvent se procurer une bonne pension a un prix raisonnable, chez une famille Canadienne demeurant rue Saint Valier près de la rue du Pont.

S'adresser à ce bureau.

TROUVE'.

UN BILLET ou BON. Le proprietaire pourra le ravoir en s'adressant à ce bureau et en payant les frais d'annonces.

3 janvier 1860.

ADRESSE D'AFFAIRES.

L. M. Darveau, notaire, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint Jean, rue Aiguillon, numero 26.

L. M. DARVEAU, PROPRIETAIRE ET RÉDACTEUR.